

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 40 (1911)
Heft: 3

Artikel: La politique de Fribourg lors de la conquête du Pays de Vaud en 1536
Autor: Castella, Gaston
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1041365>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin pédagogique

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

Abonnement pour la Suisse : 3 fr. — Pour l'étranger : 4 fr. — Prix du numéro : 20 ct.
Prix des annonces : 15 ct. la ligne de 5 centimètres. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à **M. le Dr Julien Favre**, professeur à l'Ecole normale, Hauterive-Posieux.

Pour les annonces, écrire à **M. J. Crausaz**, 4, rue Grimoux, à Fribourg, et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.

SOMMAIRE : *La politique de Fribourg. — Notre enseignement de la composition (suite). — Le patronage ou le groupement des jeunes gens (suite). — La franchise de port. — Problèmes de calcul donnés aux examens des recrues en automne 1910. — Échos de la presse. — Bibliographies. — Chronique scolaire.*

LA POLITIQUE DE FRIBOURG

Lors de la conquête du Pays de Vaud en 1536¹

La politique extérieure de Fribourg, en 1536, comme celle de Berne, est dominée par la question de Savoie. De même que toutes les grandes réalisations de l'histoire, elle plonge ses racines dans le passé; il faut remonter aux guerres de Bourgogne pour en trouver les premières et décisives mani-

¹ *Note de l'auteur* : Ces quelques pages ne sont qu'un chapitre d'introduction à un travail plus étendu en vue duquel j'amasse depuis longtemps des matériaux. Les « Eidg. Abschiede » ou « Recès des Diètes fédérales » offrent une riche mine de documents pour l'histoire des relations de Berne et de Fribourg lors de la conquête du Pays

festations. De la conquête du Pays de Vaud, faite en courant par les rudes vainqueurs du Téméraire, le souvenir était resté vivace à Berne et à Fribourg. Il subsistait aussi quelques bailliages communs : Orbe, Echallens, Grandson qui allaient servir de bases d'opération pour la nouvelle campagne. Il restait enfin de fructueuses relations commerciales avec les rives du Léman, avec Genève et la Savoie.

Mais la dynastie militaire et marchande d'outre-mont guettait Genève ; les conditions de l'échange international avaient changé depuis un demi-siècle. Le transit s'était déplacé aux dépens des grandes routes alpestres, au profit des mers. La politique traditionnelle des ducs de Savoie, si brillamment représentée au moyen âge par le Petit Charlemagne, était abandonnée ; l'effort visait moins à conserver le riche Pays de Vaud qu'à se procurer de nouvelles possessions au sud des Alpes. L'attitude de Charles III laissait s'accroître les différends entre les seigneurs, en particulier entre la ville de Lausanne et les barons.

Berne voyait très nettement la situation et attendait le moment d'agir. La Réforme vint lui en donner l'occasion ; mais elle voulait être seule le plus longtemps possible afin d'en retirer plus de profit et plus de gloire. Bien qu'un traité de combourgeoisie l'unît à Fribourg depuis 1477, elle ne se souciait point de convier sa voisine à la conquête. Et lorsqu'en 1519, Genève pressée par la Savoie et désireuse de repousser efficacement ses intrigues, s'allie avec Fribourg, Berne

de Vaud ; ces documents, publiés par la Confédération, n'ont pas été utilisés comme ils pouvaient l'être par un Fribourgeois. Je crois bon de le faire puisque les historiens bernois l'ont fait de leur côté et ont épuisé le sujet : leurs travaux constituent à eux seuls toute une bibliographie. Ils ont mis en évidence ce fait considérable de notre histoire nationale : le développement de la cité de Berne qui devient un Etat puissant, respecté des rois et sa politique de pénétration vers l'Ouest. Lents et tenaces efforts couronnés d'un succès final gros de conséquences, progrès constants et sûrs que des événements ultérieurs n'ont jamais complètement anéantis. Fribourg avait un rôle plus effacé, mais aussi plus difficile ; elle a subi la rigueur d'une loi inéluctable de l'histoire et de la vie qui a sacrifié les intérêts du plus faible. Je vais essayer de présenter la situation politique au moment où Berne décide et accomplit la conquête du Pays de Vaud (1536) en même temps que je montrerai comment Berne a choisi l'heure où un ensemble de circonstances la servait admirablement.

Les sources documentaires de cette étude sont les *Recès des Diètes fédérales* (Eidg. Abschiede) volume IV, 1c. les *Manuaux* et les *Missivaux* de l'époque, déposés aux Archives cantonales. Une bonne bibliographie se trouve indiquée dans *Dierauer* : Histoire de la Confédération suisse. (Trad. Aug. Reymond.) Payot, Lausanne 1910, chapitre VIII.

G. C.

fait annuler le traité par la Diète de Zurich. (17 mars 1519.) Il n'est pas nécessaire, pour expliquer cette conduite, d'accuser — comme on l'a insinué — les hommes d'Etat bernois de corruption par le duc Charles III. Il suffit de songer que Berne avait une claire intelligence de la politique européenne et qu'elle tenait à ne point se brouiller avec la France. Car, si Fribourg avait un grand intérêt à resserrer les liens d'une vieille amitié avec Genève qui lui offrait un débouché commercial de premier ordre, Berne devait se ménager les sympathies françaises. Jusqu'en 1524, Charles III de Savoie passait pour un allié de la France au même titre que les Confédérés; mais en 1525, après sa victoire de Pavie, Charles-Quint entra en possession de la Lombardie et le duc prit fait et cause pour l'Empereur. Dès lors, Berne reprenait sa liberté d'action vis-à-vis de la Savoie et donnait cette fois-ci son consentement à la conclusion d'un traité de combourgeoisie entre Fribourg, Genève et Berne en 1526. Les deux Etats suisses assurèrent Genève de leur protection et firent d'un commun accord, pour la débloquer, la campagne de 1530 qui aboutit au traité de Saint-Julien. (19 octobre 1530.) Cet acte diplomatique de la plus haute importance donnait en hypothèque le Pays de Vaud à Berne et à Fribourg, et cette hypothèque formidable était la sauvegarde de Genève. Si le duc violait la paix en outrepassant ses droits (on lui reconnaissait le vidomnat, mais l'évêque et les bourgeois restaient les seuls véritables *souverains*) Berne et Fribourg avaient le droit d'occuper le Pays de Vaud.

Or, en 1528, Berne avait passé à la Réforme et, dès le premier moment, soutint Farel qui commençait ses prédications à Genève. Fribourg, restée catholique, conjurait Berne d'en faire autant et pressait Genève de renvoyer les prédicants. Berne mit alors son alliée des bords du Rhône dans la cruelle alternative ou d'embrasser le protestantisme ou de renoncer à sa combourgeoisie. Au même moment, la guerre religieuse éclatait en Suisse et mettait Fribourg dans une position plus difficile encore. Elle ne veut pas, comme catholique, marcher avec Berne contre les Waldstätten; elle ne peut pas non plus, comme alliée, prendre position contre elle. La difficulté croît de jour en jour : Fribourg s'aliène les cantons catholiques qui ne comprennent pas sa conduite; elle mécontente Berne qui voudrait la voir plus docile à la suivre; elle aigrit l'humeur des protestants genevois qui prennent tous les jours plus d'importance dans le gouvernement. Sur ces entrefaites, les affaires Wehrli et Furbity donnent à nos hommes d'Etat de sérieux motifs de colère.

En 1532, pressée d'en finir avec cette irritante question de Savoie qui menace de s'éterniser, Fribourg essaye d'entraîner Berne à la conquête du Pays de Vaud, sous prétexte que le duc tarde à payer un acompte de la contribution de guerre de 1530. Quelques troupes fribourgeoises sont même mobilisées. En réalité, Fribourg voulait donner une solution au problème et regagner son prestige qu'elle sentait diminuer à Genève. Mais Berne fit la sourde oreille, prêcha la patience afin de donner des leçons de modération au duc de Savoie qui multipliait ses vexations. Fribourg sentait bien que, plus elle tardait, plus ses chances diminuaient ; elle se rendait compte que Berne avait plus d'influence qu'elle à Genève. La raison en est simple : Genève devait de fortes sommes à Berne qui menaçait d'en exiger le remboursement immédiat si la Réforme ne triomphait pas bientôt officiellement.

En 1533, Genève céda ; la politique de Fribourg aussitôt changea d'orientation ; le 17 décembre de la même année, elle se rapprochait de la Savoie et concluait avec elle et les cantons catholiques une alliance défensive. En 1534 (le 27 mars) elle rompait solennellement son traité de combourgeoisie avec Genève ; par cet acte, elle paraît se désintéresser des affaires genevoises. Il semble, dès lors, qu'elle ne doive plus songer à des conquêtes éventuelles sur la Savoie devenue son alliée. Cependant, il faut observer qu'elle restait liée à Berne par le traité de 1526 ; elle conserve des droits si elle veut se raviser, des obligations si Berne requiert son concours. Fribourg se ravisera, en effet, et demandera sa part à la conquête de 1536 ; mais ses obligations lui créeront aussi d'interminables difficultés.

En 1536, Berne estime le moment venu pour commencer les hostilités contre la Savoie ; elle choisit bien son heure et le désintéressement qu'elle affichait lors de la première paix nationale de Steinhausen (1529) est largement compensé. La situation politique internationale lui offre une excellente occasion. Le 1^{er} novembre 1535, François Sforza, dernier duc du Milanais, est mort et l'Empereur a occupé le duché : Berne apprend, en outre, que Charles-Quint traite avec François I^{er}, dont les troupes ont occupé le Piémont, pour rétablir le duc de Savoie à Genève. Aussitôt, Berne se prépare à la guerre. Elle tente cependant une dernière action diplomatique à Aoste (décembre 1535) et se déclare prête à abandonner son droit hypothécaire sur le Pays de Vaud si la combourgeoisie de Genève avec Berne et si le protestantisme sont tous deux reconnus. Suprême habileté ! Berne

savait que Charles III ne reconnaîtrait jamais l'autonomie genevoise puisque tout l'effort de sa politique tendait à s'annexer Genève, porte ouverte sur la vallée du Rhône et sur le Midi de la France. Aussi, la conférence d'Aoste n'aboutit pas; le 27 décembre, le Grand Conseil de Berne vote la guerre que le peuple accepte avec enthousiasme; le 16 janvier 1536, elle est déclarée au duc de Savoie. Dans cet intervalle, comme on devait s'y attendre, les hostilités recommencent entre la maison d'Autriche et les Bourbons, et Berne voit la France se rapprocher d'elle puisque le duc de Savoie est du parti de l'Empereur. Ce n'est point que la situation fût facile : — les offres d'amitié d'un plus fort que soi sont toujours dangereuses et l'occupation de Genève entraînait dans les plans de François I^{er}; — mais l'heure était cependant aux rapides et hardis coups de main.

Au milieu de ces bruits de guerre, Fribourg, l'âme anxieuse, suivait de près la politique de sa voisine. Ne pouvant à elle seule l'empêcher d'attaquer la Savoie, elle désirait sauvegarder ses propres intérêts et cherchait à déterminer une intervention fédérale. Dès les premiers jours de janvier, on savait à Fribourg que Berne était décidée à une démonstration armée en faveur de Genève. Le gouvernement en fut interdit et craignit que le passage des troupes bernoises ne fût dangereux pour Fribourg et ses alliés. Fribourg avertit Lucerne de ces menaces de guerre en la priant de faire connaître la nouvelle aux cantons catholiques; elle priait en outre Lucerne de fixer un jour pour une conférence où l'on pourrait délibérer des intérêts communs et au besoin établir un plan de défense. En ce moment-là, Fribourg croit donc Berne hostile envers elle; elle a peur de la voir entrer seule en campagne. Sinon, pourquoi cette démarche auprès des cantons catholiques? Fribourg n'ose pas s'adresser directement à Berne, sa combourgeoise, et se tourne aussitôt vers d'autres alliés. Puis, toujours sans entrer en relations avec Berne, elle envoie Ulrich Nix à la Diète de Lucerne, avec des instructions précises : Nix doit amener les cantons à s'entremettre auprès de Berne pour la détourner de l'expédition projetée. Et c'est la Diète — *et non pas Fribourg* — qui écrit à Berne pour la prier de réfléchir aux conséquences d'une déclaration de guerre. Berne — dit la lettre de la Diète — ne doit pas entraîner les Confédérés dans une expédition qui coûterait beaucoup de vies humaines et d'argent. Une nouvelle Diète se réunira le 30 janvier pour discuter avec Berne des intérêts de la Confédération et montrer à Berne qu'elle doit renoncer à son expédition.

Huit jours après — le 16 janvier — la déclaration de guerre mettait tout le monde en présence d'un fait accompli. Berne dédaignait tous les conseils, passait outre à tous les avis, prévenait ses adversaires et ses alliés et notifiait à Fribourg les raisons de son attitude. Ce sont les mêmes qu'elle donnait au duc : l'intervention rendue nécessaire par la mauvaise foi du prince. Berne ajoutait qu'elle supposait Fribourg de son avis ; comme mesure immédiatement pratique, elle priait Fribourg de rappeler les mercenaires qui servaient en Savoie. Or, Berne avait mobilisé ses meilleurs troupes ; Fribourg devait donc préciser son attitude sans tarder davantage. La réponse fribourgeoise est résignée et ne fait aucune objection fondamentale à la conduite de Berne. Notre chancellerie répond que nous déplorons la rapidité des événements ; la faute en est, dit-elle, aux Genevois qui n'ont pas tenu leurs promesses envers le duc et l'évêque. Mais puisque Berne est décidée à secourir Genève, Fribourg ne s'y opposera pas : « Können wir demselben nit zuwider. » Elle prie Berne de ne causer aucun dommage aux Fribourgeois, ni aux villes et localités qui sont leurs combourgeois. Comme Berne avait demandé que Fribourg s'opposât énergiquement à ce qu'un ennemi de Berne pénétre sur le territoire de sa voisine, Fribourg répondit qu'elle n'avait entendu parler d'aucune menace de ce genre ; mais elle fera toujours ce qui lui est prescrit par le traité de combourgeoisie. Elle ajoute, enfin, que les mercenaires qui servent en Savoie ont été rappelés, mais que les menaces sont restées sans effet. Ainsi Fribourg reconnaît juste la politique de Berne et sans vouloir encore se mêler directement de l'affaire, elle se montre décidée à remplir ses devoirs d'alliée. Mais désireuse, toutefois, de gagner du temps, elle entreprend aussitôt une campagne diplomatique auprès des cantons catholiques et du Valais.

J'étudierai dans les chapitres suivants les différents moments de cette intervention et les raisons qui me paraissent avoir déterminé le gouvernement de Fribourg à prendre part à la conquête. Je me borne pour le moment à dégager les faits généraux suivants :

La situation politique de Fribourg au XVI^{me} siècle est infiniment plus compliquée que celle de l'âge précédent où la Réforme n'avait pas encore divisé la Confédération. Après la première guerre de Cappel, il y a *deux Suisses* : l'une protestante, l'autre catholique. L'une et l'autre se sont rapprochées des puissances étrangères appartenant à la même confession qu'elles ; Marburg (1530) et Waldshut (1529) ont

vu se conclure des alliances séparées. Le système fédéral est remplacé par un véritable dualisme politique et religieux. Or Fribourg catholique et, dès le début, adversaire résolue et victorieuse de la Réforme sur son territoire ne prend pas la même attitude que les petits cantons du centre. Lors de la guerre de Cappel, Fribourg joue un rôle de médiatrice qui ne peut rien empêcher; et si elle ne se range pas du côté de Berne qui a requis son secours, elle n'envoie pas non plus ses troupes se joindre à celles des Waldstätten. La raison de cette politique de non-intervention doit être cherchée dans son alliance avec Berne et dans ses relations commerciales avec Genève. Fribourg craint à juste titre la mauvaise humeur de sa puissante alliée; ses intérêts matériels souffriraient trop si Berne lui était hostile. Berne nous tenait dans une sujétion très étroite; son alliance nous profitait, mais nous ne pouvions pas donner nos sympathies à ceux qui devaient les attendre. Nous avons besoin de Berne pour continuer notre politique vers l'Ouest, inaugurée lors des guerres de Bourgogne, puisque Berne dirigeait ses efforts du même côté. Sous peine d'abandonner cette voie, nous devions la suivre en réglant notre marche sur la sienne.

Concilier notre attachement à la foi catholique avec l'alliance bernoise et nos intérêts économiques, tel était au XVI^me siècle le difficile problème de notre politique extérieure. Le gouvernement, composé de riches patriciens chez lesquels le sens positif des marchands s'unissait à l'esprit militaire des vieilles races féodales, se décida à réclamer sa part des conquêtes bernoises. On ne saurait s'en étonner. Il est impossible, en outre, de ne pas penser que ces hommes ont été poussés par un motif religieux; les antagonismes religieux sont très violents au lendemain de la Réforme et la foi est plus combative qu'à toute autre époque. Enfin le patriciat pouvait prévoir, grâce à sa longue pratique des affaires publiques, que des bailliages nouveaux annexés aux anciennes terres donneraient une valeur plus grande au droit de cité. Le prestige de la classe, à la fois aristocratique et bourgeoise, en serait rehaussé, les vieilles familles n'en seraient que plus solidement confirmées dans leur puissance séculaire.

Et la pensée de protéger les intérêts du pays et de la religion en raffermissant leur pouvoir devait nécessairement déterminer les hommes d'Etat fribourgeois à s'orienter nettement vers une politique d'agrandissement territorial.

Gaston CASTELLA,
professeur au Collège Saint-Michel.